

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 11 Avril (11/04/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC,
Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Colette ROLLET), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE),

Conseillers Municipaux.

ÉTAIT EXCUSE :

M. Franck BOUSQUET, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Jean-Luc GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

20 – 11 Avril 2017

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – DOMAINE SOCIAL - 2017

Rapporteur : Mme GARRIGUES.

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission des Finances du 30 mars 2017,

Considérant les demandes respectives de chaque association,

Considérant la nature des projets de chaque association qui présente un intérêt public.

**Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 1 abstention (M. ABOUA),**

APPROUVE les subventions de fonctionnement aux associations dont le nom figure ci-dessous.

Nom des associations	Montant 2016 hors exceptionnelles	Montant 2017
ASSOCIATIONS DOMAINE SOCIAL		
ADAPEI ASSOCIATION	1 500 €	1 500 €
ADIL ASSO. 82 D D E	0 €	500 €
AIDE AUX VICTIMES ET REINSERTION	0 €	500 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	900 €	900 €
AMICALE DU PERSONNEL DE L'EHPAD DE LAUZERTE	0 €	0 €
APF DELEG DEPT TARN ET GARONNE	300 €	500 €
ASP82 ASS POUR LE DEVELOPPEMENT	500 €	500 €
CIDFF 82	Contrat ville	Contrat ville
COMITE CROIX ROUGE FRANCAISE	4 000 €	4 000 €
LES BOUCHONS D AMOUR ASSOCIATION	500 €	500 €
MOISSAC SOLIDARITE ASSOCIATION	0 €	3 500 €
QUAND SERT L ESPOIR ASSOCIATI	200 €	0 €
RESO 82	0 €	500 €
SECOURS CATHOLIQUE	3 000 €	1 500 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	1 700 €	1 500 €
TREM PLEIN ESPOIR	500 €	Pas de demande
TREMPIN SANTE	500 €	500 €
TOTAL	13 600 €	16 400 €

Pour copie conforme

Moissac le 13 avril 2017

Le Maire,

 Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
 De la transmission en préfecture le :
 De sa publication et/ou notification le :